

# Déclaration CFDT PSTE

## RPN Salaire

### 13 décembre 2022

Fin septembre, la **CFDT** a décidé d'engager sa signature pour permettre la revalorisation de la valeur du point de 3,5% à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022.

Nous sommes aujourd'hui dans un contexte inflationniste exceptionnel avec une inflation de 6,2% en octobre 2022 sur 12 mois glissants.

Parallèlement, le SMIC va de nouveau être réévalué au 1<sup>er</sup> janvier 2023, avec une augmentation prévue de 1,8%.

Aujourd'hui, force est de constater que les augmentations successives du SMIC entraînent toujours et encore un tassement de la rémunération des différents niveaux de qualification.

Pour l'illustrer, en 2010, le niveau de qualification 5b était de 35% au-dessus du SMIC. Il n'est plus que de 19% !

Pour le niveau 4, le niveau de qualification était supérieur au SMIC de 25,5% en 2010. Il n'est plus que de 12,6% !

La situation est inacceptable pour les salariés de la Sécurité sociale au niveau de la rémunération compte tenu de la faiblesse des augmentations collectives, malgré l'augmentation de 2022.

Par ailleurs, le mécanisme de la RMPP (Rémunération Moyenne du Personnel en Place) ne permet aux salariés que très peu de développement professionnel et encore moins une reconnaissance financière.

La faiblesse combinée des augmentations collectives et individuelles amène aujourd'hui les salariés à quitter massivement les organismes de Sécurité sociale : 1 599 démissions ont eu lieu en 2021 contre une moyenne annuelle de 700 sur la période de 2012 à 2016.

S'ajoute à cela une difficulté à recruter dans tous les emplois et zones géographiques, ce qui est inédit pour les organismes de Sécurité sociale.

La **CFDT** a mené tout au long de l'année des actions visant à peser sur la négociation salaire 2022. Ces actions ont notamment consisté à solliciter les députés et les sénateurs. Plusieurs d'entre eux ont interpellé le gouvernement. Ce dernier leur a récemment répondu qu'il « **connait l'investissement du personnel de la Sécurité sociale et souhaite préserver son pouvoir d'achat dans ce contexte d'inflation inédit.** »

**La CFDT partage ce constat gouvernemental mais les mots ne suffisent pas et le gouvernement doit sans attendre agir sur ce sujet par des actes significatifs !**

Ainsi, le 13 décembre s'ouvre la 1ère séance de négociation salaires 2023 sans en amont l'annonce de la RMPP 2023.

**Les salariés de la Sécurité sociale n'ont toujours aucune visibilité salariale 2023 alors que la conjoncture actuelle est sans embellie à l'horizon du pouvoir d'achat !**

**Ce n'est pas acceptable et c'est pour cela que la CFDT a appelé à la grève ce 13 décembre.** Un communiqué intersyndical (**CFDT**, FO, CGT et CFTC) appelant à la mobilisation de tous les salariés a été lancée !

**La CFDT revendique une augmentation collective de la valeur du point a minima à hauteur de l'inflation avec un minimum garanti de 100€ mensuels bruts.**

Le 13 décembre 2022